5 février 2021 Français Original : anglais

Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques Session de 2021 Session virtuelle, 3-7 mai 2021 Point 10 de l'ordre du jour provisoire* Formation en toponymie

Formation en ligne consacrée à la loi norvégienne sur la toponymie

Résumé**

Le rapport revient sur la création, la structure et le contenu d'une formation en ligne consacrée à la normalisation des noms géographiques et sur les enseignements qui en ont été tirés à ce jour, ainsi que sur les travaux accomplis dans ce domaine en Norvège. Comme c'est le cas dans bon nombre d'autres pays qui ont précédemment rendu compte de la question au Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, il est généralement difficile de faire appliquer les normes qui président à la formation des toponymes, et ce quel que soit le type de texte réglementaire utilisé. L'objectif général de la formation est de favoriser l'application de formes normalisées conformément aux principes établis dans la loi norvégienne sur la toponymie.

Par la dernière modification apportée à ladite loi, entrée en vigueur en juillet 2019, il est confirmé que le Conseil de la langue norvégienne reste l'organisme consultatif de référence en ce qui concerne la normalisation. À ce titre, il donne des conseils concernant l'orthographe des noms et le choix des noms géographiques. Au nom du Ministère norvégien de la culture, le Conseil a donc été chargé de mettre au point la formation.

La formation s'adresse avant tout aux fonctionnaires municipaux chargés des noms géographiques. Par son contenu visuel et interactif, elle vise à susciter l'intérêt des utilisateurs et à les inciter à en apprendre davantage sur les noms géographiques et sur l'importance que ceux-ci revêtent dans la société et la culture. Elle a également pour objectif de faire mieux comprendre la logique de la loi norvégienne sur la toponymie et de mieux faire connaître les procédures de normalisation. Elle sera mise en ligne au printemps sur www.sprakradet.no et sur plusieurs autres pages Web de la fonction publique.

^{**} Le rapport complet (GEGN.2/2021/20/CRP.20) a été établi par Ellen Hellebostad Toft et Ingvil Nordland (Norvège). Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/2nd_session_2021/.





^{*} GEGN.2/2021/1.